

À Angers le 6 février 2017

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 06/02/2017

Le 6 février 2017 à 10 heures, les fondateurs de l'association BOBLECODEUR se sont réunis en assemblée générale constitutive.

Sont Présents :

PRADIER Léonard, 5 place François Mitterrand 49100 ANGERS

LEGOUBÉ Antoine, 20 rue Anne Franck 49000 ANGERS

L'assemblée générale désigne Léonard PRADIER en qualité de président de séance et Antoine LEGOUBÉ en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Validation du projet associatif et création de l'association
- 2) Lecture et adoption des statuts
- 3) Désignation des premiers membres du conseil d'administration
- 4) Détermination du montant des cotisations
- 5) Attribution au pouvoir nécessaire aux démarches de déclaration

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Validation du projet associatif et création de l'association

Le projet associatif et la création de l'association BOBLECODEUR ont été validés à l'unanimité des personnes présentes.

2) Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts après discussion, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3) Election des membres du conseil d'administration

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article N°5 des statuts, le conseil d'administration est composé de membres élus par l'assemblée générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. L'assemblée désigne Monsieur LEGOUBÉ Antoine, Monsieur PRADIER Léonard en qualité de membres du conseil d'administration. Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Il est procédé à l'élection aux membres du bureau ; le vote s'est exprimé comme suit :

Léonard PRADIER : Président

Antoine LEGOUBÉ : Co-Président

Amélie LE JEUNE : Secrétaire

4) Détermination du montant des cotisations

La cotisation est fixée par l'assemblée comme suit pour les membres actifs : 20€


5) Attribution au pouvoir nécessaire aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Monsieur PRADIER Léonard aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association (déclaration à la préfecture, publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Angers le 6 février 2017

Président :

Léonard Pradier


Secrétaire :

LEGOUBÉ Antoine
